



## COMMUNIQUÉ AUX CHEMINOTS

Montreuil, le 17 Juin 2016

**DÉCRET SOCLE- CCN- ACCORD D'ENTREPRISE**

# POUR ÊTRE ENCORE PLUS FORT DEMAIN !

**Les cheminots sont dans l'action depuis le 09 mars. Ils ont une nouvelle fois résisté à l'offensive libérale de ce gouvernement qui pactise avec le patronat. Ils ont une nouvelle fois été trahis par des organisations qui ne défendent plus le service public ferroviaire, ni les droits des cheminots dans leur ensemble.**

Au dire des porte-parole de la loi du 4 août 2014, rien ne devait changer pour les cheminots, on entendait des mots qui auraient dû faire rêver : « Harmonisation sociale », « le travailler ensemble »...

### **2 ans après, la tromperie continue !**

Il est toujours difficile d'avoir raison trop tôt, mais nous ne devons pas porter sur nos épaules les manœuvres et mensonges orchestrés une nouvelle fois.

**Ceux qui sont en responsabilité d'un décret socle de bas niveau, qui ont permis le blocage des négociations du volet temps de travail de la CCN, nous les connaissons.**

Nous avons construit et fait grandir le rapport de force, il a été au rendez-vous dans certaines catégories et sur certains sites. Il aurait pu peser plus encore sur le décret et sur la CCN si certains n'avaient pas abandonné la base revendicative unitaire.

La séquence de négociation entre le ministère et l'UNSA / CFDT, n'a eu lieu que parce que les cheminots étaient mobilisés. La table ronde de négociation démarrée le 06 juin 2016 qui a duré près de 18h, conduite par la CGT, sous la pression des cheminots en grève, a permis, un tant soit peu, d'amoinrir la casse organisée et de nous rapprocher d'une réglementation du travail proche du RH 0077.

Il faut se féliciter de retrouver encore, malgré l'acharnement du « camp d'en face » et de ses chiens de garde médiatiques, des cheminots qui résistent, se battent, proposent et agissent pour l'intérêt commun de tous les salariés.

**Cette action n'est pas à son terme car sur l'organisation du travail nous n'avons pas dit notre dernier mot.**

De plus, nous devons d'ores et déjà entamer la réflexion sur les suites revendicatives à initier sur les prochains volets de la CCN, avec notamment la classification des métiers, mais aussi sur l'emploi, les salaires et l'avenir du service public ferroviaire, tant voyageurs que marchandises, avec la défense des gares, des guichets, des lignes, des triages et des trains.

La Fédération CGT affirme que les cheminotes et cheminots peuvent être fiers de leur engagement tant professionnel qu'interprofessionnel et accueille avec plaisir les 200 cheminots qui ont décidé d'adhérer à la CGT et qui sont partie prenante du rapport de force dont nous aurons encore besoin.

**LA FÉDÉRATION CGT APPELLE LES CHEMINOTS  
À SE MOBILISER LE 23 JUIN 2016  
CONTRE LE PROJET DE LOI « TRAVAIL »  
POUR UN CODE DU TRAVAIL DU 21<sup>E</sup> SIÈCLE !**

